

GFI Informatique Sophia-Antipolis 2011 Élections DP



Salariés ceci vous concerne !

Ces élections sont organisées, afin d'élire **vos représentants** :
les **Délégués du Personnel** de **Sophia-Antipolis**

Si nous parvenons à 10% des suffrages de l'UES, la Cfdt pourra vous représenter et négocier les accords d'entreprise avec la direction.

Ne laissez personne choisir à votre place : VOTEZ !

Nos priorités

- **Maintenir les réunions mensuelles avec la direction.** Ce lien est une nécessité.
- **Suivre les modalités d'application des textes encadrant notre activité.** Code du travail, convention collective syntec, accord d'entreprise. Ceci inclut des aspects de notre quotidien tels que remboursement des frais, conditions de déplacement, ordre de mission....
- **Mise en place d'un observatoire des sanctions disciplinaires** (avertissement, convocation à un entretien....) qu'il faut suivre et encadrer pour aider le salarié.
- **Interlocuteur de la direction.** Partenaire social, nous avons la charge de vous représenter et d'être un interlocuteur crédible envers la direction.



Jean-Luc MARCAIS



Patrick TORRES



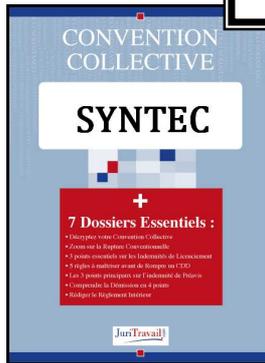
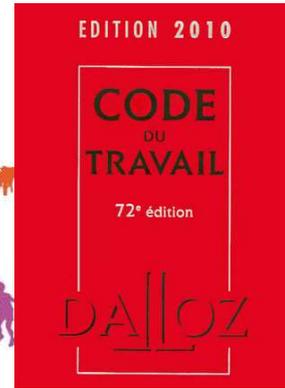
Jérôme RUIZ

- Représentant syndical au CE
- Elu CHSCT
- Représentant Cfdt à la commission RPS (Risque Psycho-Social)



Relayer toute réclamation individuelle ou collective concernant la réglementation du travail :

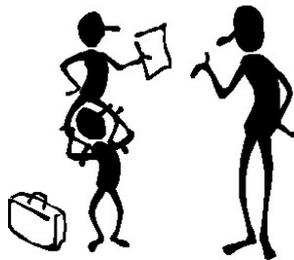
- Code du travail
- Convention collective
- Salaires
- Durée du travail
- Hygiène et sécurité



Etre l'interlocuteur de l'inspecteur du travail :

- Lors de ses visites dans l'entreprise
- Le saisir pour les problèmes d'application du droit du travail

- Alerter l'employeur pour toute une atteinte injustifiée aux droits des personnes, à leur santé physique ou mentale, ou aux libertés individuelles



Assister le salarié en situation de difficulté :

- Sanction
- Avertissement
- Convocation à un entretien
- Toute autre problématique



Les DP élisent le CHSCT

- Stress au travail : prévention, enquête
- Risque routier
- Etat des locaux et conditions de travail

